Le démarchage téléphonique en France

écrit par Marine de la Clergerie | 15/05/2025

Le démarchage téléphonique est défini comme le fait, pour un professionnel, de contacter un consommateur par téléphone en vue de conclure un contrat portant sur la vente d'un bien ou d'un service.

- Quels sont les droits des consommateurs en matière de démarchage téléphonique ?
- Quelles sont les obligations des professionnels en matière de démarchage téléphonique ?
- Quelles sont les sanctions en cas de démarchage téléphonique abusif?

Actualités:

- 14.05.2025: Adoption au Sénat d'une proposition de loi contre toutes les fraudes intégrant la proposition de 2024. BLOCTEL devrait disparaître.
- 30.09.2024: Proposition de loi interdisant le démarchage téléphonique sans consentement.

Contact: Vous avez une problématique relative au démarchage téléphonique? Contactez Me Marine de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, www.mdc-avocat, Consultation, LinkedIn), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel.

Qui est le directeur de la publication d'une SAS ?

écrit par Marine de la Clergerie | 15/05/2025

Lorsque le service est fourni par une personne morale, le directeur de la

> *publication est le président du directoire ou du conseil d'administration, le gérant ou le représentant légal, suivant la forme de la personne morale.*

Article 93-2 de la loi n°82-652 du 29 juillet 1982

L'article L227-6 du Code de commerce dispose que la société par actions simplifiées (SAS) est représentée à l'égard des tiers par un président désigné dans les conditions prévues par les statuts.

Le président de la SAS est ainsi le directeur de la publication de la SAS.

Le nom du directeur de la publication est l'une des mentions obligatoires des mentions légales d'un site internet.

Besoin d'un avocat pour rédiger les mentions légales de votre site internet? Contactez Me Marine de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, www.mdc-avocat, Consultation, LinkedIn), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications

---

DPO – Où trouver ses coordonnées?

écrit par Marine de la Clergerie | 15/05/2025

Résumé: Les coordonnées des DPO sont accessibles en open data ou dans les politiques de confidentialité des organismes.

L'obligation de publier les coordonnées du délégué à la protection des données: dès lors que des données à caractère personnel sont collectées par un responsable de traitement, ce dernier a l'obligation de fournir à la personne concernée les coordonnées du délégué à la protection des données. Ces coordonnées devraient donc se retrouver dans les politiques de confidentialité des entités concernées.

Les coordonnées du délégué à la protection des données en open data: la CNIL publie la dénomination et les coordonnées professionnelles des organismes ayant désigné un DPO, ainsi que les moyens de contacter ce DPO en open data.

Références

- RGPD articles 13 et 14

Besoin d'un DPO externe? contactez Me Marine de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, www.mdc-avocat, Consultation, LinkedIn), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel et DPO certifié (VERITAS). Me Marine de la Clergerie est DPO externe de plusieurs sociétés.

DONNÉES PERSONNELLES - ACTUALITÉS MAI 2025

écrit par Marine de la Clergerie | 15/05/2025

FRANCE

- RH:nouveau module RH dans le MOOC RGPD de la CNIL
- Violation de données & éducation: la CNIL publie 2 nouveaux guides pratiques
- Caméras augmentées automatiques en caisse: les recommandations de la CNIL
- Courtier en ligne: sanctions de 80 000 € et 900 000€ par la CNIL
- Crédit: Consultation publique sur le projet de référentiel CNIL
- La lettre cybermalveillance de mai 2025
- Ordre du jour de la séance plénière de la CNIL:
    - Examen d'un projet de recommandation relative aux pixels de suivi dans les courriers électroniques avant consultation

publique ;
- Communication relative au périmètre du droit à la portabilité dans le secteur de la distribution.

UNION EUROPÉENNE

- AEPD (autorité espagnole): publication de son rapport annuel
- Proposition d'allégement du RGPD
- La Belgique confirme l'amende de IAB Europe

INTERNATIONAL

SANCTIONS

- La CNIL prononce 10 nouvelles sanctions dans le cadre de la procédure simplifiée (104 000€)
- TikTok – La Commission irlandaise de protection des données inflige une amende de 530 millions d'euros à TikTok et ordonne des mesures correctives à la suite de l'enquête sur les transferts de données d'utilisateurs de l'EEE vers la Chine
- Prospection commerciale sans consentement valide: amende de la CNIL de 80 000€ et 900 000 € à l'encontre de courtiers en données
- Une banque sanctionnée à hauteur de 1,6 millions d'euros par l'autorité espagnole (AEPD) pour absence de base légale valable relative à une vérification de l'origine des fonds

PLAINTES, ENQUÊTES, CONTRÔLES

CONTACTEZ VOTRE AVOCAT DPO EXTERNE

Besoin de l'aide d'un avocat pour un problème de données à caractère personnel, DPO, RGPD? Contactez Me Marine de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, www.mdc-avocat, Consultation, LinkedIn). Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel

et DPO certifié (VERITAS), Me de la Clergerie accompagne régulièrement ses clients pour des audit RGPD, lors des contrôles de la CNIL, en tant que DPO externe.

RGPD – Article 34 – Quelles sont les exceptions à l'obligation d'information des personnes concernées en cas de violation de données ?

écrit par Marine de la Clergerie | 15/05/2025

Résumé : L'article 34 du RGPD impose au responsable de traitement d'informer sans délai les personnes concernées lorsqu'une violation de données à caractère personnel est susceptible d'engendrer un risque élevé pour leurs droits et libertés. Toutefois, ce principe connaît trois exceptions strictement encadrées.

Les trois cas dans lesquels la communication aux personnes concernées n'est pas obligatoires en cas de violation de données :

> *a) le responsable du traitement a mis en œuvre les **mesures de protection techniques et organisationnelles appropriées** et ces mesures ont été appliquées aux données à caractère personnel affectées par ladite violation, en particulier les mesures qui rendent les données à caractère personnel incompréhensibles pour toute personne qui n'est pas autorisée à y avoir accès, telles que le chiffrement;*
>
> *b) le responsable du traitement a pris des **mesures ultérieures** qui garantissent que le risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées visé au paragraphe 1 n'est plus susceptible de se matérialiser;*
>
> *c) elle exigerait des **efforts disproportionnés**. Dans ce cas, il est plutôt*

procédé à une communication publique ou à une mesure similaire permettant aux personnes concernées d'être informées de manière tout aussi efficace.

L'application de ces exceptions doit être rigoureuse et documentée, sous peine de sanctions par l'autorité de contrôle.

La CNIL a déjà sanctionné des entreprises pour une application abusive de l'exception d'efforts disproportionnés. Par exemple, dans sa décision du 28 décembre 2021, elle a condamné une société à 180 000 € d'amende pour ne pas avoir informé individuellement les personnes concernées alors qu'elle disposait de l'adresse e-mail de la moitié d'entre elles. L'exception n'a donc pas été retenue.

Bonnes pratiques

- Documenter systématiquement toute décision de ne pas notifier individuellement les personnes concernées.
- Prévoir des mesures techniques et organisationnelles robustes pour limiter les risques et, le cas échéant, bénéficier des exceptions prévues.
- Consulter l'autorité de contrôle en cas de doute sur l'application d'une exception.

Références relatives à l'article 34 du RGPD :

- RGPD : Article 34 et considérant 86
- **CNIL :** Délibération de la formation restreinte n°SAN-2021-020 du 28 décembre 2021 (amende de 180 000€)
- **EDPB**
- Lignes directrices 9/2022 sur la notification de violations de données à caractère personnel en vertu du RGPD Version 2.0 Adoptées le 28 mars 2023
- Lignes directrices 01/2021 Exemples concernant la notification de violations de données à caractère personnel Adoptées le 14 décembre 2021 Version 2.0
- Dossier EDPB sur la sécurité et les notifications de violations

CONTACTEZ VOTRE AVOCAT DPO EXTERNE

Besoin de l’aide d’un avocat pour un problème de violation de données à caractère personnel, DPO, RGPD? Contactez Me Marine de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, www.mdc-avocat, Consultation, LinkedIn). Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel et DPO certifié (VERITAS), Me de la Clergerie accompagne régulièrement ses clients en cas de violations de données.

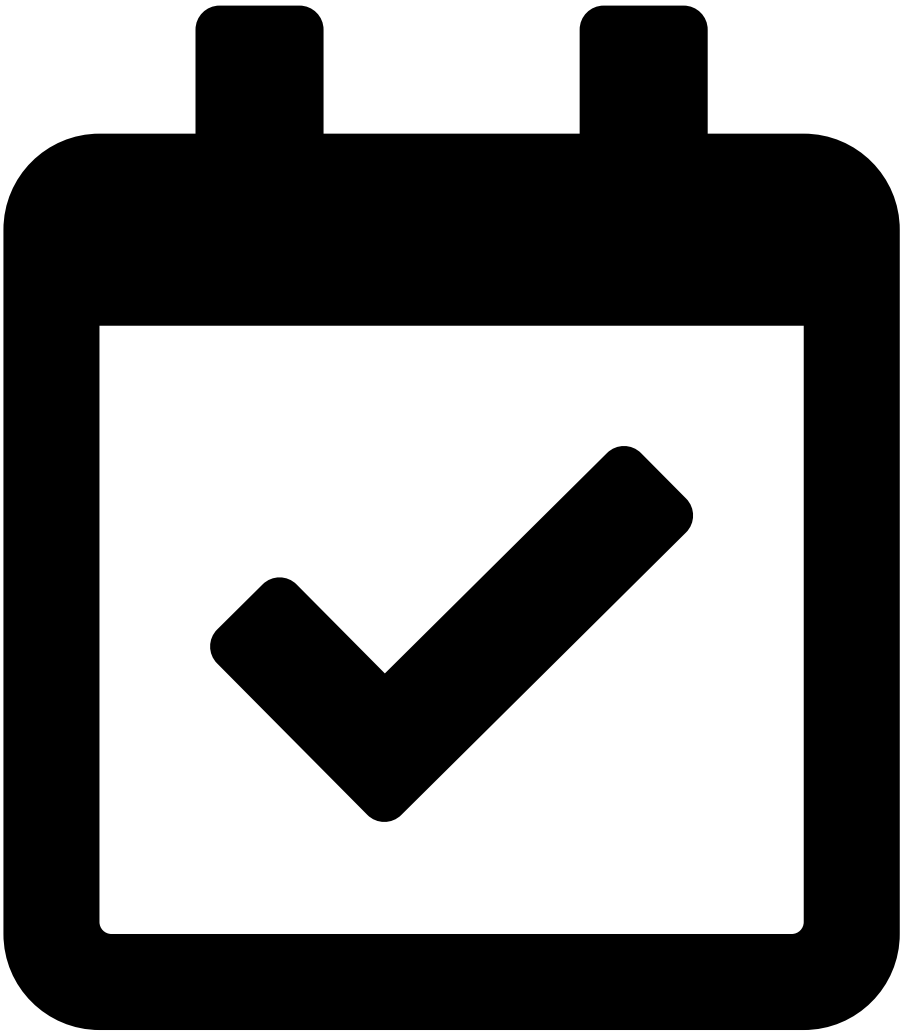

Contactez un avocat en cas de violation de données personnelles